

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil huit, le premier avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
25 mars 2008

Conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 0
Votes : 26

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{ER} AVRIL 2008

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline, LESCOT Vincent.

Excusés : TAORMINA Corinne.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Les compte-rendus des Conseils Municipaux du 25 février et du 15 mars 2008, sont adoptés à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Composition des commissions communales

Rapporteur : Max GILLES

Lors de la séance d'installation du conseil municipal une liste des délégations consenties aux adjoints et conseillers a été distribuée. Elle mentionnait les principaux dossiers gérés par le Maire, les adjoints et les conseillers dépositaires d'une délégation. Il convient maintenant de créer les commissions municipales correspondantes :

- **commission "finances / urbanisme"**
- **commission "personnel / administration"**
- **commission "associations"**
- **commission "affaires sociales / état civil"**
- **commission "affaires scolaires / bâtiments communaux"**
- **commission "tourisme / culture"**
- **commission "environnement / cadre de vie / économie"**
- **commission "population / jeunesse"**
- **commission "communication / fêtes et cérémonies"**
- **commission "agriculture / hydraulique"**

commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'offres examine et attribue les marchés publics contractés par la commune.

Le Maire assure la présidence de la Commission d'Appel d'offres. Il est suppléé par un élu qui occupe cette présidence en cas d'empêchement.

La commission comprend par ailleurs 5 titulaires et 5 suppléants, auxquels sont associés le Comptable du Trésor et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence Consommation et Répression des Fraudes.

Les conseillers font part de leurs choix d'inscription : voir liste des membres et des attributions aux diverses commissions communales en annexe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la composition des commissions communales présentées dans la liste en annexe.

2. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au sein des différents organismes extérieurs dont la commune est membre.

Maison de Retraite Publique (MRP)

Le conseil d'administration de la Maison de Retraite "Le Hameau", établissement hospitalier public comprend parmi ses membres : le Maire + 2 titulaires.

Foyer Logements Pierre Vigne

6 représentants de la commune siègent au conseil d'administration du Foyer Logements pour personnes âgées Pierre Vigne.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal du 15 novembre 2004 a créé, à compter du 1^{er} janvier 2005, un Centre Communal d'Action Sociale pour la commune d'Eyragues. Le CCAS a pour principales missions l'instruction des demandes d'aides sociales (RMI, APA, ...), l'accueil du public en difficulté (RMI, demandeurs d'emploi), les personnes âgées. Le nombre de membres du Conseil d'Administration a été fixé à 9 membres dont Monsieur le Maire, Président, 4 conseillers municipaux élus dont M. ROSELLO, Vice-Président et 4 membres nommés.

Syndicat Intercommunal des Alpes Septentrionales (SICAS)

Le Syndicat assure la gestion, l'exploitation et l'entretien du canal des Alpes. Il a également vocation pour l'étude, l'aménagement, la gestion et l'exploitation de tous ouvrages du réseau hydraulique à usage notamment d'irrigation, d'évacuation des eaux nuisibles, d'assainissement agricole ou de protection des crues. Composé des communes traversées : Alleins, Arles, Barbentane, Châteaurenard, Eygalières, Eyragues, Graveson, Lamanon, Mallemort, Mas-Blanc-des-Alpilles, Mollégès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas et Tarascon.

2 représentants d'Eyragues sont à désigner.

Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMEDBDR)

Le SMED est un Syndicat Mixte comprenant 118 communes. Il passe avec les établissements publics concessionnaires (EDF-GDF) tous les actes relatifs à la concession du service public d'électricité et de gaz sur le territoire couvert.

Il est également habilité à exercer les compétences optionnelles d'électrification (renforcement et renouvellement de la desserte), de la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public et du service de signalisation urbaine et d'illumination. Chaque membre décide ou non de transférer au SMED ces compétences optionnelles.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, représentant Eyragues.

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTTOM)

Le SMICTTOM assure la gestion du quai de transfert des ordures ménagères, des déchets recyclés et leur traitement et la valorisation des boues d'assainissement. Il est composé des communes de Châteaurenard, Noves, Barbentane, Rognonas, Graveson, Maillane, Eyragues, Saint-Rémy-de-Provence et Verquières et, depuis 2002, la Communauté de Communes de la Vallée des Baux a remplacé la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

Il comprend 3 délégués de la commune d'Eyragues.

Nota bene : la collecte des déchets est de la compétence des communes, les déchetteries sont de la compétence de la Communauté de Communes RAD.

Syndicat Intercommunal pour la Gestion du CES de Châteaurenard

Le conseil municipal doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune dans ce syndicat.

Pays d'Arles

Le 2 août 2005 s'est constitué le Syndicat Mixte du Pays d'Arles qui a succédé à l'association pour la création et le Développement du Pays d'Arles. Le Syndicat mixte comprend des communes, des Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération. Il est compétent en matière de :

- SCOT - politiques territoriales ;
- Gestion des déchets, politique de l'environnement et développement durable ;
- Économie, aménagement du territoire, déplacement, habitat, vie sociale, infrastructures ;
- Politique foncière, politique de l'eau, politique agricole ;
- Culture, patrimoine, tourisme, promotion du territoire.

Eyragues est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant.

CIPD Prévention Délinquance

Le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance est institué sur le Nord du Département. C'est une instance de concertation entre l'État et les communes. Il établit un diagnostic local de la sécurité et prépare des réponses en matière de prévention. Cette structure est coprésidée par le Sous-Préfet et le Procureur de la République.

Il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Val de Provence

Val de Provence est une association de valorisation des activités touristiques qui comprend 2 représentants d'Eyragues.

Espace Culture et Tourisme Eyraguais (ECTE)

Espace Culture et Tourisme Eyraguais est une association communale qui assure la gestion de la bibliothèque et qui s'est vu confier, par convention d'objectifs, la mise en œuvre du programme d'action du Syndicat d'Initiative.

4 membres désignés par le Conseil municipal sont membres de droit du conseil d'administration d'ECTE.

Conseils d'écoles

Le Conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, comprend les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le délégué départemental de l'éducation nationale, le Maire, ou son représentant, et l'élu chargé des affaires scolaires.

Les deux écoles, maternelle et élémentaire, sont concernées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la désignation des délégués dans les

organismes extérieurs dont les noms figurent sur les listes jointes en annexe.

3. Affaires administratives

3.1. Délégations consenties au Maire

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire, pour la durée du présent mandat, un certain nombre de ses compétences, dans le souci de favoriser une bonne administration communale.

Il est proposé de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y afférant ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 600 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire ces différentes attributions hormis les n°3 et 12 qui nécessiteront un vote préalable du Conseil municipal.

Le Conseil municipal délègue à l'unanimité à Monsieur le Maire les compétences ci-dessus énumérées, à l'exception des n°3 et 12.

3.2. Délégation du maire à des conseillers municipaux

Rapporteur : Max GILLES

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose d'accorder, une troisième délégation à un conseiller municipal : Pierre PANCIN pour les animations communales et les relations avec le Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette délégation et charge Pierre PANCIN de préparer le renouvellement de la convention passée entre le Comité des Fêtes et la Commune.

3.3. Indemnités de fonctions

Rapporteur : Max GILLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation.

L'indemnité maximale pouvant être versée au maire se calcule en % de l'indice 1015 (indice de rémunération dans la fonction publique correspondant à 44 895,07 € bruts annuels au 1^{er} mars 2008), selon la population communale. Pour les communes comprises entre 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximum est de 55 %.

L'indemnité maximale pouvant être versée aux adjoints se calcule en % de l'indice 1015, selon la population communale. Pour les communes comprises entre 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximum est de 22 %. L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à la condition que le montant total des indemnités ne dépassent pas le montant maximum susceptible d'être alloué au Maire et aux adjoints.

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Il est proposé d'attribuer les taux suivants : Maire : 52,25 %, Premier adjoint : 37,25 %, Adjoints : 15,00 %, Conseiller municipal avec délégation : 9,75 %, représentant une enveloppe annuelle de 93 720 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil Municipal vote à la majorité (15 voix pour et 11 abstentions) les taux proposés, représentant une enveloppe annuelle de 93 720 €.

4. Affaires financières

4.1. Redevance Ordures ménagères

Rapporteur : Patrick DELAIR

En 2007, le coût des ordures ménagères (collecte, transfert et traitement, SMICTTOM) s'est élevé à 300 173,17 € pour 272 986,54 € de recette de redevance ordures ménagères (REOM), soit un déficit de 27 186,83 € pour assurer ce service.

La REOM comprend une partie forfaitaire appliquée à tous les ménages de la commune (64,03 € en 2007) et une partie variable correspondant à 5 % des bases de foncier bâti. La recette totale de REOM (272 990 €) représente 8,77 % des bases de foncier pris en compte pour 3 112 000 €.

Le taux des recettes déchets par rapport aux bases de foncier bâti variait, en 2006, de 8,42 % à Maillane à 10,30 % à Châteaurenard, 9,40 % à Noves, 9,84 % à Graveson et 10,04 % à Barbentane.

Il est proposé d'augmenter la redevance afin de couvrir le coût du service.

+ hypothèse 1 : taux porté à 9,40 % pour une recette totale de 292 500 €

+ hypothèse 2 : taux porté à 10 % pour une recette totale de 311 200 €.

Cette augmentation serait répartie à 60 % sur la part forfaitaire et à 40 % sur la fraction variable de la redevance :

+ hypothèse 1 : le forfait passe de 64,03 € à 70,44 €, la part variable de 5 à 5,25 % du FB.

+ hypothèse 2 : le forfait passe de 64,03 € à 76,55 €, la part variable de 5 à 5,49 % du FB.

Après examen de l'évolution de la redevance pour quelques valeurs locatives de foncier bâti, présentée en exemple, le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour l'hypothèse 1, portant le taux de la redevance des ordures ménagères à 9,40 % pour une recette totale de 292 500 €.

4.2. Budget primitif 2008

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente les budgets de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux.

- CA 2007 EAU

Le compte administratif 2007 de l'eau se solde par un excédent de 82 555,80 € de fonctionnement correspondant à 170 632,18 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le

fermier; pour 58 124,44 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 141 852 € : 212 142,71 € de recettes pour 70 290,71 € de dépenses, dont le remboursement des emprunts et différents travaux sur le réseau.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2007 du budget de l'eau au vote des conseillers : 25 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'eau, conforme au CA voté.

- CA 2007 ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2007 de l'assainissement se solde par un excédent de 53 569,54 € de fonctionnement correspondant à 71 420,54 € de recettes, issues de deux recettes principales : les taxes de branchement et la surtaxe communale ; pour 17 851 € de dépenses : intérêts des emprunts et dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 284 765,44 € : 309 776,61 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 25 011,17 € de dépenses, dont le remboursement des emprunts et des travaux sur le réseau.

Il est fait état que cet excédent permettra de financer une partie des obligations de mises aux normes de l'assainissement collectif ou individuel qui doivent intervenir dans le cadre de l'adoption du schéma directeur d'assainissement, actuellement soumis à enquête publique.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2007 du budget de l'assainissement au vote des conseillers : 25 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'assainissement, conforme au CA voté.

- CA 2007 LOTISSEMENT

Le compte administratif 2007 du budget lotissement se solde par un résultat nul de fonctionnement : 258 660,97 € de dépenses correspondant aux travaux de viabilité de la zone d'activité des Moutouses et au reversement de l'excédent au budget principal de la commune, dépenses équilibrées par la vente de terrains.

La section d'investissement est nulle

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2007 du budget lotissement au vote des conseillers : 25 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget lotissement, conforme au CA voté.

- BP 2008 EAU

Le budget primitif 2008 de l'eau s'équilibre à 163 700 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 126 000 € pour assurer l'entretien, la réparation des équipements et l'extension du réseau d'eau potable, notamment pour financer l'entretien des équipements. En recettes, la surtaxe d'eau, instituée en 2003, est inscrite pour 83 000 € et le remboursement d'emprunt par la SOGEDO est porté à 58 100 €.

La section d'investissement s'équilibre à 243 036,04 €, permettant de dégager un montant de 184 836,04 € pour effectuer d'un nouveau réservoir et d'un nouveau captage. Ces opérations sont financées essentiellement par l'excédent de 2007.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2008 de l'eau au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **BP 2008 ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2008 de l'assainissement s'équilibre à 58 650 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 33 925 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 389 909,98 €, permettant de dégager un montant de 284 765,44 € pour effectuer des travaux, l'auto surveillance de la station d'épuration et financer le schéma directeur d'assainissement, financés par les excédents de 2007 et des subventions.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2008 de l'assainissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **BP 2008 LOTISSEMENT**

Le budget primitif 2008 des lotissements s'équilibre à 135 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement qui permettront de solder le programme de viabilisation des lotissements d'activité des Moutouses III et IV.

Aucune dépense, ni recette n'est inscrite en section d'investissement pour 2008.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2008 lotissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **BP 2008 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le budget principal primitif 2008 de la collectivité s'équilibre à 4 150 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement, en hausse de 2,90 % par rapport au budget réalisé de l'année précédente. Monsieur le Maire rappelle qu'il a proposé une hausse des taux communaux des impôts locaux en 2006 et qu'afin de ne pas alourdir la charge des contribuables eyraguais les taux d'imposition communaux restent inchangés pour 2008 à :

- Taxe habitation = 12,69 %
- Foncier bâti = 13,87 %
- Foncier non bâti = 36,93 %

Monsieur le Maire rappelle que l'on procède également à un contrôle de gestion poussée, à un suivi détaillé des principaux achats ainsi qu'à une mise en concurrence des fournisseurs.

À noter enfin la poursuite du désendettement de la commune.

La section d'investissement s'équilibre à 1 447 000 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires : l'achat de terrains (435 K€), les travaux du gaudre pont du lotissement de logements sociaux (250 K€), un logement de gardien pour le complexe de salles multisports (120 K€), acquisition de matériel (60 K€), une campagne d'enrobés (35 K€), l'extension des tennis (90 K€), la réfection des menuiseries des écoles (90 K€), et divers travaux (80 K€). Ces programmes sont financés par des subventions, le FCTVA, la vente de terrains (500 K€) et par l'autofinancement proposé à hauteur de 246 K€.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2008 – Budget Principal de la commune au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation de déposer un dossier de proximité auprès du Conseil général des Bouches-du-Rhône concernant la réfection des menuiseries de l'école pour 90 000 € de travaux. La subvention demandée est de 80 % d'un montant subventionnable HT de 75 000 €.

Accord unanime du Conseil municipal.

4.3. Bâtiment Lagnel : avenant contrat de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération du 25 octobre 2005, le Conseil municipal a confié à M. Hugues BOSC, architecte, la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bâtiment Lagnel afin d'accueillir la bibliothèque et le point info tourisme.

Le montant de la mission était fixé à 15,8 % du coût d'objectif des travaux se montant à 165 500 € HT, soit une prestation de 26 149 € HT.

Le montant définitif des travaux, avenants inclus, s'établit à 174 858,71 € HT, soit une plus value de 9 358,71 € par rapport au prix d'objectif.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre correspondant à 15,8 % du dépassement, soit 1 478,68 € HT, 1 768,50 € TTC.

4.4. Ligne de trésorerie

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La validité de la ligne de trésorerie actuelle se termine fin mars. Il convient donc d'autoriser la renégociation d'une nouvelle ligne de trésorerie de 400 000 €.

En 2007, le choix du Conseil s'était porté sur un produit de la Caisse d'Épargne : une ligne interactive EONIA d'un montant de 600 000 € + marge de 0,06 % et 600 € de frais de dossier.

Trois organismes ont été contactés : le Crédit Agricole, la Société Générale et la Caisse d'Épargne. Il est demandé une ligne interactive, avec tirage et remboursement par Internet.

Le Crédit agricole ne propose pas de ligne de trésorerie pour le montant demandé, la Société Générale n'offre pas de produit interactif. M. TROUSSEL précise que si les taux venaient à fortement diminuer, il serait possible de renégocier cette ligne de trésorerie.

Le choix unanime du Conseil se porte sur un produit de la Caisse d'Épargne : une ligne interactive EONIA d'un montant de 400 000 € + marge de 0,60 % et 400 € de frais de dossier.

5. Questions diverses

Marc TROUSSEL informe que deux appels d'offres sont lancés : constructions d'un 4^{ème} court de tennis et du logement du gardien du complexe multisports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

EYRAGUES

COMMISSIONS MUNICIPALES

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>FINANCES URBANISME sécurité</i> |
| PRESIDEE PAR | Max GILLES |
| FONCTION | Maire |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Marc TROUSSEL - Michel LEYDET - Françoise BASNEL - Patrick DELAIR |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Finances • Budget • Imposition et taxes • Urbanisme : PC, POS • Police • Sécurité • Pompiers |

| | |
|---------------------|---|
| COMMISSION | <i>personnel administration</i> |
| PRESIDEE PAR | Marc TROUSSEL 1^{ER} ADJOINT |
| FONCTION | Adjoint en charge de l'Administration, du Personnel et des Associations |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - André RICARD |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Personnel • Emprunts • Élections • Appel d'offres • CCRAD • Intercommunalité • Assurances |

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>Associations</i> |
| PRESIDEE PAR | Marc TROUSSEL 1^{ER} ADJOINT |
| FONCTION | Adjoint en charge de l'Administration, du Personnel et des Associations |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Bruno AMAT - Pierre PANCIN - Vincent LESCOT - Geneviève MARTINI - Maryse PACCHIONI |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Subventions • Associations • Clubs sportifs • Équipements associatifs et sportifs |

| | |
|---------------------|---|
| COMMISSION | <i>affaires scolaires bâtiments communaux</i> |
| PRESIDEE PAR | Michel LEYDET 3^{EME} ADJOINT |
| FONCTION | Adjoint en charge des Affaires scolaires et des Bâtiments communaux |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Brigitte MIGNOT - Christelle MISTRAL |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Écoles • Garderies péri-scolaires • Transport scolaire • Restaurant scolaire • PAI • Bâtiments scolaires • Salles municipales • Bâtiments communaux : sécurité, défense Incendie |

| | |
|---------------------|---|
| COMMISSION | <i>Solidarité / état civil</i> |
| PRESIDEE PAR | Yvette POURTIER, 2^{EME} ADJOINTE |
| FONCTION | Adjointe en charge de la Solidarité et des Personnes |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Geneviève MARTINI - Vincent LESCOT - Corinne NIETO - Rémi GOLFETTO |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Logements sociaux : demande, commission d'attribution, gestion du parc existant, programme de construction • Logement : relogement en cas de sinistre, logements insalubres, logement des jeunes • Analyse des besoins des personnes : diagnostic et suivi • Service d'aide aux personnes : téléalarme, portage repas, relations avec l'ADMR ... • Actions de solidarité et humanitaires – Téléthon, Chrysalide ... • Handicap • Sécurité civile et plan de sauvegarde : crises sanitaires, climatiques (intempéries, inondations, canicule, grand froid ...), catastrophe industrielles • Sécurité routière • Protection des animaux, SPA • Actes, documents administratifs : CNI, passeports, cartes grises ... • État civil : baptême civil, mariage, PACS, noces d'or, décès • Cimetière • Archives |

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>Tourisme Culture</i> |
| PRESIDEE PAR | Christiane MISTRAL 4 ^{EME} ADJOINTE |
| FONCTION | Adjointe en charge du Tourisme et de la Culture |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Brigitte MIGNOT - Éric DELABRE - Odile POUJOL - Christelle MISTRAL - Madeleine JULLIAN |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme • Point Info Tourisme • Randonnée • Visites • Hébergements • Restauration • Patrimoine • Culture • Bibliothèque • Festival • Marché |

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>Environnement Cadre de Vie économie</i> |
| PRESIDEE PAR | Patrick DELAIR 5 ^{EME} ADJOINT |
| FONCTION | Adjoint en charge de l'Environnement, du Cadre de Vie et de l'Économie |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - David MARCEL - Aurélien BOUCHET - Eric DELABRE - Odile POUJOL - André RICARD |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Zone d'activité - Entreprises • Commerce • Artisanat • Aménagements et mobiliers urbains • Façades • Fleurissement • Platanes • Voirie : travaux, entretien, nettoyage • Réseaux, infrastructures • Circulation, stationnement • Signalisation • Ordures ménagères • Tri |

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>Population Jeunesse Emploi / Formation</i> |
| PRESIDEE PAR | Françoise BASNEL 6 ^{EME} ADJOINTE |
| FONCTION | Adjointe en charge de la Population, des Jeunes de l'Emploi et de la Formation continue |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Caroline BOUCHET - Maryse PACCHIONI - Odile POUJOL - Vincent LESCOT |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Crèche • Garderie municipale (petites vacances) • Centre aéré • Camps ado • Recensement population • Recensement militaire • Emploi • Formation continue, apprentissage |

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>Communication / Fêtes</i> |
| PRESIDEE PAR | Michel GAVANON 7 ^{EME} ADJOINT |
| FONCTION | Adjoint en charge de la Communication et des Festivités |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Aurélie CHOMETTE - Madeleine JULLIAN - Corinne NIETO - Corinne TAORMINA - Rémi GOLFETTO - Eric DELABRE - Bruno AMAT |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Communication • Bulletin • Site Internet, blog • Panneaux d'affichage • Plan de ville • Livret activités • Accueil nouveaux habitants • Fêtes et cérémonies • Forains • Cadeaux • Apéritif à caractère municipal |

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>Agriculture Hydraulique</i> |
| PRESIDEE PAR | André RICARD |
| FONCTION | Conseiller municipal délégué |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Aurélien BOUCHET - David MARCEL |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Bureau des agriculteurs • Hydraulique • Bassins de rétention • Syndicat des arrosants • Entretien des fossés et des bas-côtés • Prévigrêle |

| | |
|---------------------|--|
| COMMISSION | <i>CCAS – centre communal d'action social</i> |
| PRESIDEE PAR | Louis ROSELLO |
| FONCTION | Conseiller municipal délégué |
| MEMBRES | <ul style="list-style-type: none"> - Max GILLES - Louis ROSELLO - Maryse PACCHIONI - Geneviève MARTINI - Rémi GOLFETTO |
| COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement du CCAS • Préparation et suivi budgétaire du CCAS • Instruction des demandes d'aides sociales : <ul style="list-style-type: none"> - Revenu Minimum d'Insertion (RMI) - Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) • Public en difficulté : distribution de secours en nature et aides financières • Personnes âgées : maison de retraite, foyer-logements, club du 3^{ème} âge, colis de Noël des seniors |

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------------------|---|---|
| Commission d'Appel d'Offres | + GILLES Max, Président + Françoise BASNEL + André RICARD + Patrick DELAIR + Marc TROUSSEL + Michel LEYDET | + Geneviève MARTINI + Rémi GOLFETTO + Éric DELABRE + Bruno AMAT + Louis ROSELLO |

REPRÉSENTANTS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|--|------------|
| Conseil Administration MAISON RETRAITE | GILLES Max TROUSSEL Marc ROSELLO Louis | Aucun |

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANT |
|---------------------------|---|-----------|
| Foyer Pierre Vigne | GILLES Max ROSELLO Louis MIGNOT Brigitte MARTINI Geneviève POURTIER Yvette NIÉTO Corinne | Aucun |

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|----------------------------|-------------------|
| SICAS Syndicat Intercommunal des Alpes | GILLES Max RICARD André | Aucun |

| ORGANISME | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|------------------|------------------|
| SMED Énergies | TROUSSEL Marc | GOLFETTO Rémi |

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------------|--|---|
| SMICTTOM Déchets | DELAIR Patrick BOUCHET Caroline MARCEL David | PANCIN Pierre RICARD André MISTRAL Christelle |

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|
| Syndicat Intercommunal pour la Gestion du CES de Châteaurenard | MIGNOT Brigitte BASNEL Françoise | LEYDET Michel GAVANON Michel |

| ORGANISME | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|---------------------|------------------|------------------|
| PAYS d'ARLES | GILLES Max | TROUSSEL Marc |

| ORGANISME | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|------------------------------------|------------------|-------------------|
| CIPD Prévention Délinquance | POURTIER Yvette | MARTINI Geneviève |

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|------------------------------------|-------------------|
| VAL de PROVENCE | MISTRAL Christiane POUJOL Odile | Aucun |

| ORGANISME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|--|-------------------|
| ECTE – Espace Culture et Tourisme Eyraguais | MISTRAL Christiane POUJOL Odile MISTRAL Christelle DELABRE Éric | Aucun |

| ORGANISMES | TITULAIRES | SUPPLEANT |
|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| Conseil école primaire | GILLES Max LEYDET Michel | BASNEL Françoise MIGNOT Brigitte |
| Conseil école maternelle | GILLES Max LEYDET Michel | BASNEL Françoise MIGNOT Brigitte |

